

Les allergies prises de court!

SANTÉ ► Grâce à son appareil de diagnostic rapide, fiable et économique des allergies, l'entreprise d'ingénierie biomédicale Abionic S.A. reçoit le «Prix Debiopharm Valais pour les Sciences de la Vie».

SOPHIE DORSAZ

Désormais, il est possible de mesurer le profil d'allergies des patients rapidement et efficacement, grâce à la nouvelle plateforme de diagnostic du groupe Abionic S.A. Cette start-up basée à Lausanne a remporté hier le «Prix Debiopharm Valais pour les Sciences de la Vie», décerné à la fondation the Ark à Monthey.

Avec son nouveau dispositif baptisé abioDISC, plus besoin de passer par un laboratoire d'analyse pour obtenir le résultat d'un test d'allergies. Le principe est simple et économique. Une petite goutte de sang est prélevée au bout du doigt du patient. Un réactif y est ajouté et le mélange est déposé dans l'une des cavités de l'abioDISC.

L'étape suivante consiste à placer le dispositif dans un lecteur CD/DVD modifié appelé abioSCOPE. Ce dernier, branché à l'ordinateur du médecin par une connexion USB, transmet directement le résultat du test d'allergies. L'interprétation de l'analyse et la prescription médicale adaptée peuvent ainsi être délivrées dans les plus brefs délais. Un produit qui répond à une forte demande de tests peu coûteux et fiables de détection d'allergies et qui augmente le confort du patient. Celui-ci n'a en effet plus besoin de repasser au cabinet pour obtenir les résultats du test.

Et dans le cadre de l'attribution de ce prix, Abionic SA s'est vu remettre une somme de 200 000 francs. Pour l'équipe de la société, cette



Nicolas Durand (à gauche) et Iwan Märki ont reçu leur prix hier à Monthey. BITTEL

récompense est considérée «non pas comme une consécration mais bien comme un encouragement à continuer à travailler intensément pour développer et exploiter des systèmes efficaces et économiques», a précisé Nicolas Durand, fondateur et directeur exécutif du groupe.

Un lien direct avec le Valais

Décerné pour la première fois en 2008, le prix récompense des étudiants, cher-

cheurs ou entreprises qui ont réalisé un travail de recherche débouchant sur une innovation dans le monde des sciences et technologies du vivant.

Les projets doivent également être proches d'un stade de commercialisation. Pour Bertrand Ducrey, directeur général de Debio R.P, la plateforme d'Abionic «s'intègre parfaitement dans la philosophie de Debiopharm, car elle va tout à fait dans le sens de la médecine responsable pour le

monde de demain, philosophie qui requiert des technologies innovantes tout en demeurant financièrement accessibles».

De plus, les innovations récompensées doivent toujours avoir un lien direct avec le Valais. Dans le courant de l'année prochaine, l'entreprise primée compte justement s'installer au sein du site technologique BioArk à Monthey où est déjà implantée la fondation the Ark avec qui elle collabore.